

Intervention de Franck Mora pour le groupe Val-de-Marne en commun sur le rapport du programme départemental d'insertion vers l'emploi 2023-2027

Monsieur le président, cher collègues,

Mesdames et messieurs,

Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui répond à l'obligation faite au département de formuler et d'adopter un programme départemental d'insertion. Document qui définit sa politique d'insertion sur 2 volets :

L'accompagnement social et l'accompagnement professionnel.

L'actuel PADIE que vous considérez **sous-dimensionné, sous-mobilisé, dispersé et difficilement suivi** sera remplacé par ce Plan Départemental d'Insertion vers l'Emploi 2023-2027 « **Objectif emploi** » afin de revoir son modèle d'action publique pour qu'il soit mieux adapté aux ambitions de l'exécutif.

Ambition que vous résumer à la mobilisation pour le retour à l'emploi des allocataires du RSA à travers le respect **des « droits et devoirs »**, une orientation rapide et personnalisée, un lien renforcé avec **les têtes de réseaux économiques en lien avec les entreprises, un pilotage stratégique** et une **gouvernance partenariale territorialisée** qui sera ultérieurement formalisée dans un **Pacte Territorial pour l'Insertion**.

Quatre axes structurent ce PDIE:

Le premier, Convoquer, orienter et accompagner tous les allocataires, pour ce faire, le rapport indique :

- La création d'une plateforme pour une orientation rapide et individualisé des nouveaux allocataires.
- La contractualisation systématique et rapide, à défaut le mécanisme de « réduction, suspension » du RSA sera mis en œuvre.
- La nomination d'un référent unique.
- Et la sécurisation de sortie vers l'emploi.

Le Deuxième axe, développer l'offre d'insertion dans un objectif de retour à l'emploi mais avec un nombre plus restreint d'actions, avec dix levier, dont :

- La promotion des métiers
- Le soutien à la création d'entreprise
- Le soutien de l'insertion par l'activité économique
- Les savoirs de bases et les savoirs êtres, ces offres pouvant être porté par des partenaires.
- La levée de certains freins (mode de garde, mobilité, santé, linguistique)
- La remobilisation professionnelle

Le troisième axe consiste à mobiliser toutes les compétences du département au service de l'insertion en développant les liens entre les différentes compétences du département et la stratégie insertion-emploi et en incluant les différentes directions concernées dans le pilotage et l'animation de la politique d'insertion.

Et enfin le quatrième, piloter et faire vivre le PDIE avec les acteurs du territoire

- Autour du triptyque **Département - Pôle emploi – EPT** avec un pilotage interinstitutionnel dynamique pour un **PDIE agile**.

Ce nouveau PDIE s'inscrit dans la suite de la nouvelle stratégie d'accompagnement vers l'emploi des allocataires du RSA adoptée en 2022.

Si en soit, l'objectif emploi est louable, il ne peut, à lui seul, répondre aux besoin sociaux et d'insertion pour tous les allocataires du RSA.

Pour rappel, quelques chiffres, ils étaient, sur notre département, **47 500 en 2022** dont 29% ont plus de 50 ans et 10 % plus de 60 ans.

Je ne peux m'empêcher de faire un aparté sur la question de la réforme des retraites de monsieur Macron qui, si elle est maintenue, fera augmenter ce pourcentage.

40 % des allocataires, le sont depuis plus de 5 ans quand 30 % le sont depuis moins de deux ans.

Cela démontre qu'il existe parmi les allocataires des publics divers que l'on pourrait rapidement résumer de la façon suivante :

- Les allocataires proches de l'emploi, qui n'ont pas ou plus le droit aux allocations chômage (une part qui risque d'augmenter avec la dernière réforme du chômage de monsieur Macron (encore lui))
- Les allocataires plus éloigné de l'emploi qui ont besoin d'être accompagnés par de la formation et/ou des aides pour résoudre les freins à leur réinsertion.
- Et les allocataires qui cumulent les difficultés sociales et/ou de santé, pour lesquels un accompagnement long et divers est nécessaire avant de pouvoir envisagé un retour à l'emploi.

Votre PDIE peut répondre efficacement à la première catégorie d'allocataires, peut-être à la seconde, pour ce qui est de la troisième ou même des allocataires de plus de 60 ans, **cela me paraît peu probable.**

Le risque est de concentré nos efforts sur les personnes les plus proches de l'emploi au détriment de l'accompagnement social des autres allocataires, accompagnement social qui est notre principale prérogative.

Car si ce plan peut répond sur le volet professionnel, il reste insuffisant sur le volet social.

À travers ce seul prisme de l'emploi, Il ressort l'absence d'approche globale de l'insertion.

L'exemple des freins cités dans le rapport sont révélateurs, la garde d'enfant, la mobilité sont indiqués **mais nulle part n'apparaît le logement !** Chacune et chacun, ici, le sait, comment se présenter ou rechercher un emploi lorsque que l'on est SDF ? Lorsque l'on cumule des difficultés sociales ou de santé ? **La réinsertion consiste aussi à redonner la dignité nécessaire** pour pouvoir ensuite envisagé un retour à l'emploi.

En parlant des freins, j'ai bien noté, le kit de retour à l'emploi censé palier aux difficultés rencontrées par les allocataires, **seulement 33 bénéficiaires depuis sa mise en place.**

Notre crainte, comme nous l'avons déjà exprimé, l'année dernière lors de l'adoption de la nouvelle stratégie d'accompagnement vers l'emploi est que les allocataires ayant le plus besoin d'accompagnement social soit abandonné car ils n'auront pu répondre à une convocation (par exemple) avec pour conséquence **une aggravation de la situation des plus précaires.**

D'autres points interrogent :

- Qui orientera les allocataires, via la plateforme mises en place, des travailleurs sociaux ? Lesquels ? Nous savons les difficultés concernant les effectifs et nous le constatons régulièrement dans nos permanences ou les EDS.
- Qui seront les organismes extérieurs, prestataires ou partenaires qui sont cités dans le rapport ? Dans le PADIE, nous avons fait le choix de travailler avec les associations locales afin d'être au plus proche des allocataires sur le territoire.
- Sur la mobilisation des différentes directions, faut-il entendre des réorganisations aux détriments d'autres actions sociales du département ?
- Quand est-il du lien avec la région qui a comme prérogative la formation ? comment cela va-t-il se décliner. Nous avons essayé de faire du lien par le passé et nous n'avons jamais eu de retour.

À la lecture de ce rapport, en particulier sur les convocations, la « suspension, réduction » ou encore le pilotage stratégique et une **gouvernance partenariale territorialisée**, autour du triptyque **Département - Pôle emploi - EPT**, je n'ai pu m'empêcher de me poser la question suivante :

Est-ce le rôle du département de se substituer à pôle emploi ou plutôt d'en devenir une succursale ?

Notre groupe se prononcera contre ce nouveau plan départemental d'insertion vers l'emploi, car même si nous considérons qu'il peut remplir le volet accompagnement professionnel, nous constatons que sur le volet social et l'insertion, **le compte n'y est pas !**

Je vous remercie.